



Keratex Primer

Fiche de données de sécurité FDS



MSDS



Réf. : 5040307
Version : 1.00
Version : **06/03/2012**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 1 de 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Keratex Primer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, joints

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	STEULER-KCH GmbH	
	Siershahn	
Rue:	Berggarten 1	
Lieu:	D-56427 Siershahn	
Boîte postale:	1163	
	D-56425 Siershahn	
Téléphone:	+49 2623 600 0	Téléfax: +49 2623 600 513
e-mail:	info@steuler-kch.de	
Interlocuteur:	Labor COS/RUL	
e-mail:	msds@steuler-kch.de	
Internet:	www.steuler-kch.de	
Service responsable:	+49 2624 13 507	
	+49 2623 600 535	

1.4. Numéro de téléphone

d'appel d'urgence:

(001) 352 32 33500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger : Facilement inflammable, Nocif, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases-R:

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux et la peau.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger:

F - Facilement inflammable; Xn - Nocif; N - Dangereux pour l'environnement



F - Facilement inflammable



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclés, < 5% n-hexane toluène

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 2 de 12

Phrases-R

- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 11 Facilement inflammable.
 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases-S

- 09 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
921-024-6	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclés, < 5% n-hexane F, Xn, Xi, N R11-38-51-53-65-67 Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	30 - 35 %
01-2119475514-35		
205-500-4	acétate d'éthyle F, Xi R11-36-66-67	20 - 30 %
141-78-6		
607-022-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
203-625-9	toluène F, Repr. Cat. 3, Xn, Xi R11-63-48/20-65-38-67	20 - 30 %
108-88-3		
601-021-00-3	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H361d *** H304 H373 ** H315 H336	
203-806-2	cyclohexane F, Xn, Xi, N R11-65-38-67-50-53	1 - 5 %
110-82-7		
601-017-00-1	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H304 H315 H336 H400 H410	
203-777-6	n-hexane F, Repr. Cat. 3, Xn, Xi, N R11-62-48/20-65-38-67-51-53	1 - 5 %
110-54-3		
601-037-00-0	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H225 H361f *** H304 H373 ** H315 H336 H411	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 3 de 12

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester : Malaises d'origine asthmatique. troubles respiratoires. Toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 4 de 12

6.2. Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Assurer une aération suffisante. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Matériau, riche en oxygène, comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Classe de stockage:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
		-	-		VLE (15 min)	
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME (8 h)	
		375	1300		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	50	192		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
110-54-3	n-Hexane	20	72		VME (8 h)	
		-	-		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 5 de 12

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	1 mg/l	Sang veineux	A
110-54-3	n-Hexane	2,5-Hexanedione	5 mg/g	Urine	A

Conseils supplémentaires

Calcul d'après: RCP: AGW (DE) 400 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : ventilation insuffisante. aspiration insuffisante.
Appareil de protection respiratoire approprié : appareil filtrant (DIN EN 147). A 2
Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré). Étanche aux projections limitées.
Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des yeux

Protection oculaire appropriée : Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Protection corporelle appropriée : Combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison à usage unique.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: limpide
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point/intervalle de fusion: non déterminé
Point d'ébullition: 77 - 111 °C
Point de sublimation: non applicable
Point de ramollissement: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 6 de 12

Point d'éclair: -14 °C

Limite inférieure d'explosivité: 1,0 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11,5 vol. %

Pression de vapeur: 75 hPa

Densité (à 23 °C): 0,86 - 0,88 g/cm³

Hydrosolubilité: non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: non déterminé

Durée d'écoulement:
(à 23 °C) 13 - 17 s 4 DIN

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: 84,80 %

9.2. Autres données

aucune/aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non applicable

10.2. Stabilité chimique

non applicable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

non applicable

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

non déterminé

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).
Chlorure d'hydrogène (HCl). Produits de pyrolyse, toxique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclés, < 5%n-hexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat.	OCDE 401
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Rat.	OECD 402
	par inhalation (4 h)	CL50	> 20 mg/l	Rat.	OECD 403
141-78-6	acétate d'éthyle				
	par voie orale	DL50	5600 mg/kg	Rat.	
	dermique	DL50 mg/kg	18000	Lapin.	
	par inhalation (4 h)	CL50	58 mg/l	Rat.	
108-88-3	toluène				
	dermique	DL50 mg/kg	12200	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h)	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS
110-82-7	cyclohexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat.	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin.	
110-54-3	n-hexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Souris.	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin.	
	par inhalation (4 h)	CL50	172 mg/l	Rat.	

Irritation et corrosivité

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Contact avec la peau: irritant.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 8 de 12

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	h	Espèce	Source
	Toxicité aquatique					
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclés, < 5%n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	11,4 mg/l	96	Oncorhynchus mykiss	OECD 203
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	30 mg/l	72	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201.
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	3 mg/l	48	Daphnia magna	OECD 202
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	230 mg/l	96	Pimephales promelas	
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	3300 mg/l	72	Desmodesmus subspicatus.	
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	717 mg/l	48	Daphnia magna	
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96	Carassius auratus	IUCLID
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	12,5 mg/l	72	Algen	GESTIS
110-82-7	cyclohexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	55 mg/l	96	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	> 500 mg/l	72	Desmodesmus subspicatus.	
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	3,78 mg/l	48	Daphnia magna	
110-54-3	n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4 mg/l	96	Carassius auratus (poisson rouge)	
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	2,1 mg/l	48	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-78-6	acétate d'éthyle	0,6
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Effets nocifs divers

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 9 de 12

effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. N° ONU:	UN1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURE (y compris peintures, laques, émail, mordants, solutions shellac, vernis, pâtes de polissage, pigments de charge liquides et laque primaire liquide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 640D 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Transport fluvial

14.1. N° ONU:	UN1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURE (y compris peintures, laques, émail, mordants, solutions shellac, vernis, pâtes de polissage, pigments de charge liquides et laque primaire liquide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 640D 650
Quantité limitée (LQ):	5 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E2

Transport maritime

14.1. N° ONU:	UN1263
----------------------	--------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 10 de 12

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: PAINT (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base) (Ligroin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3
Marine polluant: yes
Dispositions spéciales: 163
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)
E2

Transport aérien

N° ONU/ID: UN1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: PAINT (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3
Dispositions spéciales: A3 A72
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)
E2
: Y341

14.5. Risques pour l'Environnement

Dangereux pour l'environnement: oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 84,8 % (729,28 g/l)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes. Observer les contraintes liées au travail des femmes d'âge partuculier (risques pour la naissance d'un enfant).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 11 de 12

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

11	Facilement inflammable.
36	Irritant pour les yeux.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
38	Irritant pour la peau.
48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Primer

Date d'impression: 14.06.2012

Code du produit: 5040307

Page 12 de 12

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)